

Délibération n° 2026-078
**Délibération portant sur le vote du budget primitif 2026 – Redevance d'enlèvement
des ordures ménagères**

Nbre de Conseillers en exercice : 43
Nbre de présents : 35
Nbre de votants : 41
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 21/04/2026
Secrétaire de séance : FÉRÉ Adrien

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège, à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame LACAVE Anaïs, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PERIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRÉ Adrien, Madame GALVEZ Johanna, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Monsieur LAINÉ Fabien, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline

Procurations : Monsieur CHANCY Thibaut donne procuration à Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Madame BENQUET Nathalie donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénéaïc donne procuration à Monsieur SOULÈS Eric, Madame MOLEIRO Delphine donne procuration à Monsieur FÉRÉ Adrien, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Madame FANARI Jacqueline donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie

Excusés et Absents : Monsieur CHANCY Thibaut, Madame BENQUET Nathalie, Madame CHERON Lénéaïc, Monsieur LALUQUE Georges, Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent.

Décision de l'assemblée :

Votants : 41
Pour : 41
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Monsieur Philippe AUVIEUX

Considérant que, conformément aux dispositions de la nomenclature M57, le conseil communautaire peut autoriser Madame la présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Madame la présidente propose :

- D'établir le budget primitif 2026 du budget annexe redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 264 777,55 €	2 264 777,55 €
Investissement	- €	- €
Total budget	2 264 777,55 €	2 264 777,55 €

Vu en bureau communautaire le 14 avril 2026

- De l'autoriser, pour l'exercice 2026, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, conformément aux dispositions de la nomenclature M57, étant précisé que ces virements ne peuvent porter sur les crédits relatifs aux dépenses de personnel et qu'elle informera le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De voter le budget primitif 2026 – Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme, le 28 avril 2026

Secrétaire de séance,



Adrien FÉRE



La Présidente,

Hélène LARREZET



Affiché à Parentis-en-Born, le : **05/05/26**

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20260428-2026-078-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026